

Carte d'identité

*Réseau généraliste de gîtes, locations de vacances et chambres d'hôtes, créé en 1995.
Sa vocation est de garantir et promouvoir des hébergements touristiques de qualité.*

- Dépositaire de la marque : Clévacances France
- le CDT 47 est dépositaire de la marque depuis 1998
- hébergements concernés : chambres d'hôtes, maisons, appartements, studios, chalets, habitats de loisirs, gîtes et insolites
- une offre d'hébergements thématiques, pour mieux répondre aux attentes des clients :



- Clévacances repose sur une charte de qualité qui évalue 3 types de critères :
 - L'aménagement intérieur
 - L'environnement de la location
 - L'accueil et l'assistance
- niveau de confort allant de 1 à 5 clés
- Validité : 3 ans
- Accès au label payant : droit d'entrée et cotisation annuelle
- possibilité d'opter pour la gestion directe (avec ou sans réservation en ligne) ou la centrale de réservation départementale ACTOUR 47

Un label à votre service, avec une boîte à outils complète pour louer en toute sérénité

- possibilité d'adhérer à la réservation/paiement en ligne
- une plateforme de services dédiée avec un espace adhérent pour vous permettre :
 - de mettre à jour vos plannings, vos annonces, vos promotions...
 - d'accéder à notre base documentaire juridique et fiscale
 - de découvrir le Wiki Clévacances (site de partage et de questions/réponses sur le label)
- des garanties pour sécuriser vos relations commerciales (assurance Responsabilité Civile Professionnelle gratuite et assurance annulation/interruption de séjour)
- un SAV juridique et fiscal (Clévacances vous fournit des modèles de contrats en plusieurs langues et 4 guides juridiques et fiscaux rédigés par un avocat-fiscaliste)
- un conseil personnalisé (accompagnement de proximité par un technicien référent, professionnel de la location touristique)
- des offres privilèges (négociées auprès de grands réseaux nationaux, avec des réductions sur les abonnements à des sites leaders partenaires)

La visite de labellisation en 5 étapes

- **la visite** : votre auditeur référent Clévacances 47 vient visiter votre hébergement, l'évalue et vous conseille (l'hébergement doit, au préalable, respecter la réglementation en vigueur, être déclaré en mairie...)
- **confirmez votre adhésion** : paiement du droit d'entrée et de la cotisation annuelle
- **recevez votre numéro d'agrément** : certificat d'agrément valable 3 ans
- **votre référent Clévacances** créé votre annonce sur Clévacances et vous communique votre code d'accès personnel à votre espace adhérent
- **Bienvenue dans le réseau Clévacances** : vous serez régulièrement informé, via Infoclés (le magazine des propriétaires Clévacances), l'envoi de newsletters et l'invitation à des réunions de propriétaires...

Votre communication

▪ **Communication nationale** :

- Site national Clévacances : www.clevacances.com

Plaquette commerciale pour les porteurs de projet, les loueurs : « Rejoignez Clévacances »

Infoclés : magazine des propriétaires Clévacances

- **15 500 gîtes et locations de vacances, 4 500 chambres d'hôtes et 12 500 propriétaires adhérents**
- **Près de 600 000 visiteurs et 10 millions de pages vues par mois**

▪ **Communication régionale** :

- Site de la région Aquitaine : <http://www.tourisme-aquitaine.fr>

▪ **Communication départementale** :

- Nouveau site départemental Clévacances : <http://lotetgaronne.clevacances.com>
- Site du Comité Départemental du Tourisme : www.tourisme-lotetgaronne.com
- Pour les propriétaires adhérents de la centrale de réservation Actour 47, promotion supplémentaire sur le site : www.reservation-lotetgaronne.com
- Guide vacances du CDT

Adhésion au label

▪ **l'adhésion** : elle rémunère le relais territorial Clévacances pour toutes les démarches effectuées : constitution du dossier, conseil et accompagnement, visite de labellisation, etc...

- 160€ (payable 1 seule fois)

▪ **la cotisation annuelle** : c'est votre contribution au fonctionnement quotidien du label. Elle sert à financer les actions et outils nécessaires au développement et au rayonnement du label

Le montant de la cotisation dépend du type d'hébergement que vous exploitez (location ou chambres d'hôtes) et du nombre d'unités d'hébergements, avec une dégressivité en cas de multi-propriétés sur le même département. La 1ère année, elle est proratisée selon la date effective d'entrée dans le label.

En promotion simple (gestion directe par le propriétaire) :

- A partir de 150€ pour 1 meublé jusqu'à 330€ pour 6 meublés

Gestion par la Centrale de Réservation ACTOUR 47 :

- à partir de 50€ pour 1 meublé (+ commission sur le prix de location)

Envie d'en savoir plus, contactez-nous

Votre référent départemental Clévacances :

- Estelle TREVISAN : 05 53 66 05 21 / 47@clevacances.com